



Association québécoise de la
quincaillerie et des matériaux
de construction

Longueuil, le 2 avril 2020

M. Bill Morneau
Ministre des Finances du Canada

OBJET : Correctifs demandés aux périodes de référence pour l'octroi de subventions salariales en réaction au ralentissement des affaires pendant la période de confinement

Monsieur le Ministre,

Au nom des 950 détaillants et manufacturiers de quincaillerie et de matériaux que notre organisme représente, je tiens d'abord à vous remercier pour tous les efforts que le gouvernement – et vous, personnellement, déployez aux fins de compenser les entreprises et leurs employés pour les dommages collatéraux de la crise sanitaire dont on commence à deviner l'ampleur sans en connaître la durée.

Comme vous le savez, l'effervescence de Noël dans la construction, c'est plutôt au printemps qu'elle se manifeste. En une dizaine de semaines, celles qui ont cours, marchands et manufacturiers réalisent jusqu'à la moitié de leur année financière.

C'est en effet en ce moment et jusqu'à la mi-juin que se construisent le plus d'habitations, que le pic des rénovations survient, que les citoyens bricolent, réparent et jardinent le plus.

La COVID-19 survient donc durant la pire période pour l'industrie de la construction. Nos sondages indiquent que nombre de magasins et de fabricants sont menacés de fermeture permanente si le confinement perdure, si les chantiers de construction au Québec n'opèrent pas de nouveau.

Comprenez-moi bien, je ne suis pas en train de proposer de négocier sur la santé : il n'y a rien d'autre qui doit primer que la préservation de la santé humaine et partant, de la lutte à la propagation des risques viraux.

J'en viens à soumettre à votre attention une proposition constructive, sans faire de mauvais jeu de mots, dans le but de mieux harmoniser la subvention salariale annoncée avec notre réalité.

Pour avoir droit à la subvention, toute entreprise doit démontrer, preuves chiffrées à l'appui, qu'elle essuie des pertes d'au moins 30 % de ses revenus en comparant la période comprise du 1^{er} au 31 mars 2020 avec la même période en 2019. Et ainsi de suite pour les mois suivants.

Sauf erreur, la subvention couvrira cependant la période du 15 mars au 11 avril, ce qui nous semble logique puisque la crise a réellement débuté le 15 mars.

Nous vous demandons de modifier la période de référence afin qu'elle couvre exactement la période problématique, donc les quatre semaines à partir du 15 mars, cela pour 2020 en comparaison avec 2019. Ce sera plus juste pour tout le monde.

Puisque vous ne demandez qu'à comparer les revenus et non pas les états financiers, tout système comptable basique pourra aisément sortir la bonne période à comparer sans référer à des fins de mois au sens propre du terme.

De plus, les premières semaines de mars 2020 ne peuvent être considérées comme normales. En effet, dans plusieurs secteurs du commerce de détail et donc, dans les chaînes qui les approvisionnent en amont, la quasi panique installée chez plusieurs citoyens a bousculé leurs habitudes de consommation.

Nous vous prions donc de démarrer officiellement le programme à partir de la mi-mars qui correspond au premier vrai cri d'alarme de tous les gouvernements; c'est à partir de ce moment et non pas du 1^{er} mars que les premiers décrets de fermeture d'entreprises jugées non essentielles et que les véritables mesures de confinement ont été annoncées, puis mises en place.

Un tel changement de paradigmes, aussi anodin semble-t-il, fera la différence entre la survie ou la mort de plusieurs entreprises. Il témoignera aussi de la justesse de votre lecture de la situation vécue sur le terrain.

A contrario, nous sommes nombreux à croire que le statu quo mènera à un préjudice. Certes, non calculé, involontaire, mais néanmoins fatal à la survie de nombre d'entreprises.

Veillez croire en notre entière foi en votre bienveillance et dans l'expression sincère de nos meilleurs sentiments.

Le président et chef de la direction,



Richard Darveau